



BONNE ANNÉE 2020

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter à L'Isle Saint Georges aux élections municipales qui auront lieu les dimanches 15 mars et 22 mars (si 2^{ème} tour) 2020, si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale de la commune vous avez jusqu'au **vendredi 7 février 2020** pour le faire. Soit en ligne : www.service-public.fr/compte/se-connecter ou bien venir remplir un formulaire papier en mairie. Pour pouvoir être inscrit sur la liste électorale d'une commune, deux conditions cumulatives obligatoires : avoir la qualité d'électeur et justifier d'une attache avec la commune.

La notion d'attache à la commune

Les électeurs qui justifient d'une attache avec la commune sont ceux :

- qui ont leur domicile réel dans la commune ou qui y résident depuis 6 mois au moins et leurs enfants de moins de 26 ans,
- qui figurent pour la 2^e fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales et, s'ils ne résident pas dans la commune, ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux,
- qui, sans figurer au rôle d'une des contributions directes communales, ont, pour la 2^e fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle
- qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaires publics,
- qui se rattachent à la commune en raison de leur situation personnelle.

Enfants des électeurs.

Depuis la réforme des listes électorales applicable au 1^{er} janvier 2019, un enfant peut s'inscrire dans la commune où ses parents ont leur domicile ou résident. Il doit être âgé de moins de 26 ans.

Un enfant de plus de 26 ans vivant chez ses parents peut rester inscrit ou s'inscrire sur la liste électorale s'il démontre que son domicile est situé chez ses parents et qu'il le justifie. Il doit pouvoir justifier son attache avec la commune, comme tout électeur. Une attestation de ses parents ne peut pas suffire dans ce cas. S'il ne peut pas justifier de son attache avec la commune, la commune devra le radier ou refuser son inscription.



LA VIE ECONOMIQUE LILAISE : une ostéopathe au village.



Mélanie BARBET a 29 ans. Après avoir résidé à Latresne et Cadaujac, elle habite dorénavant sur la commune de l'Isle Saint Georges, depuis plus d'un an, avec son conjoint Mr KOEHLER Stanislas et leur fils de 7 mois prénommé Charles. Elle a obtenu son diplôme de D.O en ostéopathie en juillet 2016 après avoir présenté son mémoire intitulé "Évaluation d'un traitement ostéopathique chez l'adulte sur les dorsalgies moyennes en lien avec le système neuro végétatif de l'estomac".

Mélanie a réalisé sa préparation et ses 5 années d'études au sein du COB école d'ostéopathie sur Bordeaux, école au sein de laquelle une clinique pédagogique était à la disposition des élèves pour s'exercer. Mélanie est également diplômée en Kinesio taping, cuping et ventouses.

Une fois diplômée, elle s'est mise à son compte. Elle faisait ses consultations au domicile de ses patients et avait des partenariats sportifs. Depuis son arrivée dans notre village, elle a monté son cabinet pour pouvoir profiter de son fils et donc lui permettre de conjuguer son travail et son rôle de maman.

L'ostéopathie est une médecine douce qui comporte de nombreuses techniques pour soulager des troubles divers concernant toutes les zones du corps. Des bilans réguliers sont conseillés pour améliorer les postures et troubles du quotidien. On n'est pas obligé d'être bloqué pour consulter : au contraire le côté préventif est à favoriser pour éviter de nombreux désagréments. Les honoraires sont généralement remboursés par les mutuelles.

Pour une séance au 36 route de Saint Médard vous pouvez, soit prendre rendez-vous par téléphone (06 85 04 61 96), soit réserver en ligne sur Doctolib.fr. Certains d'entre nous ont déjà profité de cette proximité pour se faire soigner. Les retours ne sont que positifs : "Sympa et efficace".

Conseil Municipal du 5 décembre 2019

Décisions prises par le Maire par délégations du Conseil Municipal

- _ Bail du Caboulot : le montant du loyer mensuel sera de 1.350 € jusqu'au 1^{er} janvier 2021 puis augmentera de 275 € tous les ans pour atteindre 1800€ en 2022.
- _ marché de voirie (réfection des VC3 et VC6) pour un montant de 44 396€ HT
- _ revalorisation du contrat d'assurance de la commune (diminue de 7501 à 6501€).
- _ acceptation du solde des indemnités assurance incendie pour un montant de 126 027, 31€ (total = 834 928, 22€)
- _ actualisation et modernisation des régies communales.
- _ contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'Épicerie avec le Cabinet d'architecture Julien MARTINEAU pour un montant de 23 760€ HT.

Ressources humaines.

Monsieur le Maire a repris en septembre, par nécessité, la gestion directe du personnel. Après un travail préparatoire avec les conseillers municipaux, il a proposé les mesures suivantes qui ont toutes été acceptées.

- _ Possibilité de reporter une partie des droits à congés de l'année N sur l'année N+1, mise en place d'autorisations d'absences pour événements familiaux (mariage, décès, etc.), possibilité d'accompagnement pour tout projet d'évolution professionnelle, passage à 35h pour deux employés (secrétariat et périscolaire).

Divers : Adhésion au groupement de commandes de matériel informatique de Gironde Numérique, indemnités de conseil 2019 des trésoriers pour un montant total de 425,35€ brut, autorisation à la CCM de lancer l'étude de transfert des compétences eau et assainissement.

Tempêtes, solidarité et clin d'œil

Les forts coups de vent de cette fin d'année ont provoqué des chutes d'arbres barrant les routes, bloquant des voitures et ont entraîné des coupures d'électricité prolongées pour certains.

Nous remercions les sinistrés pour leur patience et tous ceux, qui petits ou grands, nous ont aidé à tronçonner et à dégager les espaces encombrés



Très bientôt en mairie, l'accès pour TOUTES et TOUS, aux services publics internet.

Dans un premier temps, le mardi matin sur rendez-vous pris par téléphone avec la MSAP (Maison de Services au Public), mise en place du dispositif relais de la MSAP **fonctionnant à distance**. Il permettra un entretien en visio-conférence avec une animatrice de la MSAP dans les **mêmes conditions qu'un entretien physique**.

L'objectif de ce déploiement est de faciliter l'accès, **pour tous les habitants**, aux services publics et à leurs droits, en accompagnant les usagers dans leurs démarches par la présence d'animateurs de proximité, alliant présence humaine et outils numériques, pour les informer sur les prestations et services selon leur situation. Ci-dessous quelques exemples vécus de ce qui pourra se faire depuis la mairie, **même si vous ne savez pas vous servir d'internet**.



_ Je n'ai pas d'ordinateur, et je devais faire mon changement d'adresse sur la carte grise de mon véhicule.

_ Mon RSA était suspendu, j'étais sans ressources. L'animatrice de la MSAP a pu contacter le technicien CAF sur la ligne partenaire et résoudre, en urgence et en direct, mon problème de dossier.

_ J'ai 81 ans, je ne sais pas me servir d'Internet. Lorsque j'ai dû faire refaire ma carte d'identité l'animatrice de la MSAP a rempli le formulaire de pré-demande en ligne pour moi, et a même pris rendez-vous en mairie de la Brède.

_ Nous allons avoir un bébé, mais nous ne savions pas si le montant de nos revenus nous ouvrait des droits aux allocations CAF. A la MSAP nous avons pu avoir tous les renseignements dont nous avons besoin et même faire des simulations en ligne.

_ Je n'avais pas reçu ma taxe d'habitation et je n'arrivais pas à joindre le centre des impôts par téléphone. L'animatrice de la MSAP les a contactés et en une heure mon dossier était à jour.

Bibliothèque



Des lectures, des histoires, des devinettes, des chansons... et bien d'autres choses encore ! C'est « L'heure du conte » à la bibliothèque de l'Isle Saint Georges et c'est tous les premiers lundis du mois à 17 h. Tout petits, moins petits, plus grands, très grands même ! Tous sont invités à venir écouter Catherine ou Marie lire et Joséphine chanter.

Ils étaient déjà nombreux à la première « Lecture du conte » de l'année, elle s'est terminée avec un rébus qui a suscité nombre de questions et propositions avant que ne soit résolue l'énigme ! Y parviendrez-vous à votre tour ?

J'



INFOS DIVERSES

Fibre : après les raccordements souterrains qui ont permis que certains d'entre vous soient opérationnels en cette fin d'année, les raccordements aériens vont bientôt commencer et 80 nouvelles maisons **devraient** être raccordables dans le courant du 1^{er} trimestre. La mairie, la bibliothèque et l'école sont fibrées et cela nous change la vie!

Travaux de voirie ☹️ : On s'en doutait un peu, mais avec le mauvais temps les plannings des entreprises ont tous été décalés, donc même si cela nous contrarie, pas de travaux annoncés avant le printemps.

Compteur GAZPAR : Certains d'entre vous ont reçu un courrier annonçant son installation à leur domicile. Nous sommes très surpris car la commune n'a pas signé de convention pour l'installation d'antenne. Pour celles et ceux qui n'en voudraient pas, il vous faut faire un courrier de refus très rapidement et apposer une affiche sur le compteur (modèles disponibles en mairie).

CMJ : Nos jeunes conseillers ont repris leurs travaux. Ils envisagent de réaliser le projet d'un abri à vélo à côté de la Mairie.

Informations de l'ASA et appels à bonnes volontés



L'essentiel des travaux de fauchage des rouilles et des fossés de la responsabilité du Syndicat a pu être effectué. Cependant, le temps exécrable de cet automne n'a pas permis l'exécution de quelques secteurs fragiles. Il en est de même pour les travaux de curage. Ces travaux seront terminés dès que le temps le permettra et si les servitudes sont libérées.

Vous avez certainement constaté l'augmentation des cotisations de base. Après 4 années stables, le Conseil Syndical a pris cette décision afin de s'ajuster sur le coût des travaux. Il en est de même pour la taxe minimale dont,

l'Assemblée Générale de 2014, a demandé le relèvement dérisoire de 7,20€ à 15€ : ce qui a été voté. Le Conseil Syndical a jugé prudent d'étaler cette hausse sur la mandature soit jusqu'en 2020. A savoir que 15€ couvrent 10 à 11 minutes de fauchage ou curage pour un réseau de 33 kms de long.

Je suis de moins en moins mobile (76 printemps), et il devient urgent que quelqu'un(e) puisse me remplacer! Hors personne n'a envie de s'engager parmi les syndics actuels. Je lance donc un appel à tout adhérent qui serait intéressé par ce secteur environnemental qu'est le réseau hydraulique de notre vallée (Ayguemorte- Beautiran-Isle Saint Georges- Saint Médard). Il faut être prêt à donner un peu de son temps à cette Association et de façon durable. Le projet est d'être d'abord coopté par le Conseil Syndical, puis de se former, à mon côté, à la gestion du Syndicat, tant sur la connaissance du territoire et du périmètre du Syndicat, que sur les aspects techniques et administratifs avec, pour objectif, à terme d'assurer la Présidence de l'ASA des Palus

Si intéressé(e), prendre contact au 06 68 49 90 00. Alain CAMBLONG



Naissance :

Paul BANOS né le 10 novembre
Bienvenu au Village.

Décès

Etienne CAMBLONG, dit René le 24 décembre, *toutes nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.*

Vendredi 17 janvier, 19h, salle des gravettes, AG du Comité des Fêtes.

Dimanche 26 janvier, salle des Gravettes, 15h, loto organisé par l'ARS.

Dimanche 9 février, 12h, salle des gravettes, repas des aînés, invitations personnalisées en cours.

Samedi 7 mars, 21h, salle des gravettes, concours de belote organisé par l'Isle aux Enfants.

agenda

Edité à 300 exemplaires Responsable de la publication : Jean-André LEMIRE

Rédaction : *Elus et secrétariat* Photographie : *élus et associations* Imprimé et distribué par nos soins

Prochaine parution prévue en mars ou février
Brèves Novembre 2019 Page 4 sur 4